

Règlement intérieur

Danse Country & Danse en Ligne Année 2018/2019

Article 1

Les cours de Danses sont ouverts aux adhérents de l'Association du CSAG.

Les cours de Danse seront assurés par Françoise et Isabelle du 05 septembre 2018 au 26 juin 2019 à :

Jour	Horaire	Lieux	Animatrice	
Mercredi	19h- 20h	Hangar St Denis	Isabelle Françoise	

Tarifs

- 180 €, soit 20 € par mois, pour 1 cours d'1h / semaine,
- La cotisation annuelle à l'association est de 31,50 (FCD = 16,50 + CSAG=15 €).
- Le règlement se fera par trimestre ou annuellement.
- 1 cour d'essai gratuit

Vacances :

- Du 20 Décembre 2018 au 20 Janvier 2019
- Pas de cours les jours fériés

Tenues :

Des Chaussures de danse ou **des baskets propres** sont **obligatoires** (pas de talons aiguilles, ni de savates, tong...). Par ailleurs, une tenue confortable est conseillée.

Article 2

Un certificat médical attestant des aptitudes à suivre les cours de danse, est obligatoire lors de l'inscription.

Si vous avez fourni un certificat médical les années précédentes (- 3 ans), il faudra fournir le formulaire médicale.

Article 3

La participation financière perçue couvre les frais engagés par le CSAG pour l'année en cours (septembre à fin juin). Tout report sur une autre période est exclu.

Le remboursement en cas d'éventuels abandons en cours d'année seront examinés seulement en cas de force majeure : déménagement, licenciement ou maladie sur

justificatif et soumis à la décision des responsables de section et du bureau du CSAG. Toute demande devra être faite par écrit auprès des responsables de section.

Article 4

L'absence du professeur est compensée chaque fois que cela est possible.

Article 5

Tout accident survenant pendant les cours doit être signalé au responsable de cours dans les 48 h.

Article 6

Les cours ayant lieu dans une enceinte militaire, il est demandé aux adhérents de respecter les consignes de sécurité pour accéder à la caserne et en sortir (bien refermer le portail).

Article 7

Les mamans qui assistent aux cours avec leurs enfants, veilleront à ce que leurs enfants ne perturbent pas le cours en restant sur le côté ou au fond de la salle. Si un accident est causé par un enfant, il en sera de la responsabilité des parents.

Responsables de section :

Mme Lebon Françoise: 0692 34 32 57

Mme Carpentier Isabelle: 0692 31 45 83

dansecountry974@gmail.com